

# CHASNE VOUS INTERESSE

Lettre d'information du conseil municipal

Mars 2011 - N° 100

## EDITO



Partager équitablement l'espace public, tout en respectant aménagement et sécurité est un enjeu important pour nous, élus.

L'espace public doit permettre d'accueillir à la fois les piétons, les personnes en fauteuil roulant, les poussettes, les cyclistes et les automobilistes tout en permettant aux autres activités d'exister et de se développer. Cette multiplicité d'utilisateurs, de pratiques et d'usages ne va pas sans générer des difficultés, dans l'aménagement de la voirie et de ses abords. Dès lors, il revient aux élus, aux aménageurs et aux gestionnaires de voirie d'opérer les bons choix d'aménagement tout en assurant les conditions indispensables de sécurité et de convivialité pour une cohabitation réussie pour tous. Plusieurs outils sont à notre disposition :

### 1- Le code de la rue

Démarche initiée en 2006 dont les objectifs consistent à mieux partager l'espace public et renforcer la sécurité des déplacements mais aussi à favoriser des solutions alternatives aux déplacements automobiles. Chaque usager doit veiller à ne pas constituer un danger pour l'autre.

### 2- les zones 30

La zone 30 concerne les espaces publics où l'on cherche à instaurer un équilibre des pratiques. Ainsi, la vitesse (limitée à 30 km/h) permet aux cyclistes et aux modes motorisés de se partager la chaussée sans nécessité de séparation avec des voies pour chaque utilisateur. Prioritairement, cette zone permet la sécurisation des cheminements piétons.

### 3- Zone de rencontre

Dans cette zone, ouverte à tout mode de déplacement, les piétons, bénéficiant de la priorité, et les véhicules cohabitent. Les usagers sont ainsi placés en situation de responsabilité les uns envers les autres sans conflit d'usage. C'est le piéton qui est placé au cœur des attentions. Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons. Cette réflexion interviendra dans le cadre de l'aménagement de la partie centrale de la ZAC.

### 4- Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Chaque commune doit élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). L'idée est de faire en sorte que les aménagements prennent mieux en compte les usagers les plus vulnérables et respectent la réglementation en matière d'accessibilité.

La commune a déjà réalisé un certain nombre de travaux liés à ces exigences. Le coût de ces aménagements nécessitent des financements importants que notre budget doit prendre en compte.

Nous nous efforçons à mieux protéger nos concitoyens pour leur permettre de vivre en toute sécurité sur notre territoire.

Votre maire,  
Guy VASNIER

## MAIRIE PRATIQUE :

### Horaires d'ouverture:

Lundi: 13h30 - 18h00  
Mardi: 9h00 - 12h30  
Mercredi: 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00  
Jeudi: 9h00 - 12h30  
Vendredi: 9h00 - 12h30  
Samedi: 9h00 - 12h00

☎ 02 99 55 22 79

Mail : [mairiechasnesurillet@wanadoo.fr](mailto:mairiechasnesurillet@wanadoo.fr)

Site internet : [www.chasnesurillet.fr](http://www.chasnesurillet.fr)



Le maire et les adjoints  
reçoivent sur rendez-vous

## AGENDA COMMUNAL



25, 26 et 27 mars

1, 2 et 3 avril

Théâtre

Samedi 9 avril

Tournoi de ping-pong

Samedi 16 avril

Braderie « P'tits loups »

Vendredi 22 avril

Conseil Municipal

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Lutte contre le bruit** : Le printemps est de retour et les travaux de bricolage ou de jardinage aussi !!! Nous vous rappelons que les travaux à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou de vibrations transmises (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) sont interdits les dimanches et jours fériés. En semaine, l'interdiction est de 12h à 14h et de 20 h à 8 h le lendemain matin sur l'ensemble de la commune.

**Protection des forêts et des landes contre l'incendie** : Il est défendu à toutes personnes de porter ou d'allumer du feu sur les terrain boisés, plantations, reboisement et landes et jusqu'à une distance de 200 mètres de ces lieux du 1er mars au 30 septembre. L'incinération des végétaux sur pied est interdite à moins de 200 mètres des terrain cités ci-dessus. (circulaire préfectorale du 12.05.2003)

Liffré : un marché le vendredi ET le dimanche

Depuis le 20 mars : premier marché du dimanche à Liffré de 8h à 13h rue de Fougères

Désormais le dimanche matin à Liffré, on peut faire son marché. 20 commerçants non sédentaires complètent, à travers le marché qui a ouvert dimanche 20 Mars, l'offre commerciale qui existe déjà dans la ville. Pour remplir son garde-manger, pour se promener, pour trouver l'objet convoité, ou tout simplement pour aller faire son marché, le centre-ville de Liffré est prêt à accueillir les clients.

Ce nouveau marché du dimanche a pour objectif d'attirer du monde le dimanche matin en centre-ville, et de répondre à la demande des liffréens et des habitants des communes voisines qui ne peuvent fréquenter les marchés se déroulant en semaine et souhaitent pouvoir avoir accès le dimanche matin à un marché.

### **Organisation**

Ce nouveau marché fonctionnera de 8h à 13h tous les dimanches à partir du dimanche 20 mars, (excepté le dimanche de la braderie annuelle). Il s'installera rue de Fougères (de son intersection avec la rue Théodore Botrel jusqu'à son intersection avec la rue Victor Hugo) et à l'arrière de la mairie.

### **Une offre variée**

Du poissonnier, en passant par le rôti, le fromager-crémier, les pizzas ou les crêpes pour finir aux fruits et légumes. quelques 20 commerçants non sédentaires ont répondu présents pour l'ouverture de ce marché du dimanche, assurant ainsi une offre variée aux futurs clients.

### **Pratique**

Marché du vendredi : 8h-13h place de la mairie.

Marché du dimanche : 8h - 13h rue de Fougères, arrière de la mairie.



Et à Chasné c'est le samedi matin en face de la boulangerie. Un large éventail de fruits et légumes vous attendent.

N'hésitez pas à passer voir !!!!

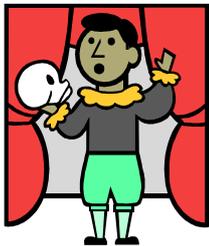


## Bulles en folie à la bibliothèque de Chasné-sur-Illet

Comme chaque printemps, la bibliothèque vous propose de découvrir un univers ; cette année, vous pourrez explorer l'univers du manga, la bande dessinée venue du Japon, à partir du 15 avril jusqu'au 11 mai grâce à l'exposition qui sera présentée à la bibliothèque, aux heures habituelles d'ouverture : le mercredi de 10h à 12h ou de 15h à 17h, le vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

L'espace jeunes et la bibliothèque vous proposeront début mai de rencontrer Stéphane Duval, illustrateur de bandes dessinées. Il a publié dernièrement le premier tome du « Gitan des mers » à feuilleter à la bibliothèque. En vous inscrivant à l'espace jeunes, vous pourrez discuter avec lui et réaliser des planches de bandes dessinées lors d'un atelier. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la bibliothèque au 02.23.37.13.28 ou à [bibliothequechasnesurillet@orange.fr](mailto:bibliothequechasnesurillet@orange.fr) ou encore Samuel de l'espace jeunes (06.12.18.40.00 ou à [chasne-sur-illet@leolagrangearge.org](mailto:chasne-sur-illet@leolagrangearge.org)).

Nous vous rappelons que la bibliothèque vous propose de nouveaux livres tous les mois, à consulter sur le site de la commune. Début avril, vous retrouverez les romans de la rentrée de cet hiver ; par exemple : « Le fils » de Michel Rostain (Oh ! éditions), qui offre une vision « positive » de la perte d'un enfant ; « Alex » (éd. Albin Michel), de Pierre Lemaître au suspense effroyable ou bien encore « L'écologie en bas de chez moi » de Iegor Gran(éd. P.O.L.), un livre à l'humour mordant sur l'éco-citoyenneté.



### « Les Baladins de l'Illet » Représentations théâtre

- Il y a longtemps, alors que le monde était déjà vieux et que les arbres recouvraient la terre, un rétameur et sa fille arrivèrent dans une clairière, au cœur de la forêt. La petite fille s'appelait Prunelle ..... La suite ?

Les enfants de la troupe des Baladins de l'Illet vous la raconteront les :

**vendredi 25 mars à 20h30 , samedi 26 Mars à 20h30 et dimanche 27 Mars à 15h00.**

- Un couple se voit offrir un séjour inoubliable dans un hôtel 4 étoiles en cadeau d'anniversaire. Mais surprise en arrivant ! Les quatre étoiles ont bien terni... Les hôtes sont des plus étranges avec un savant qui cherche Dieu sait quoi, une hôtelière et son fils maniaco-dépressif qui fait des vers ou a un regard de tueur, une sorcière qui prédit les pires désastres... Qui plus est, toutes les pièces de l'hôtel sont identiques avec de nombreuses surprises qui guettent le couple dans chacune d'elle... Qu'advient-il du couple qui n'est pas au bout de ses désagrèments ?

Vous le saurez en venant voir les Baladins de l'Illet le :

**vendredi 25 mars à 20h30, samedi 26 mars à 20h30, dimanche 27 mars à 15h00,  
vendredi 1 avril à 20h30, samedi 2 avril à 20h30 et dimanche 3 Avril à 15h00.**

## ASSOCIATIONS COMMUNALES



L'ASL ping pong organise le 9 avril 2011 à 16h00, dans la salle des moissons, un tournoi de tennis de table ouvert à tous. Il s'agira bien sur de partager quelques échanges de balles, mais aussi de partager un bon moment autour de galettes saucisses, crêpes et autres boissons. Nous vous attendons nombreux.

Inscription : 5€

Afin d'organiser au mieux le tournoi, les personnes intéressées sont invitées à contacter :

Olivier PHELION : tél 02 99 55 52 91

Pierrick RIDARD : tél 02 99 55 45 67

Yves PAPILLON : tél 02 99 55 43 99

### Braderie « Les P'tits Loups »

L'espace jeux "Les p'tits loups" est heureux de vous annoncer sa première braderie Puériculture et Enfance (jouets, vêtements, équipement ...).

Elle se déroulera le **samedi 16 avril 2011 de 9h à 17h à la salle des Moissons de Chasné sur Illet.**

Le prix de l'emplacement est de 1 euro la table (fournie par l'association)

Réservation avant le jeudi 14 avril 2011 auprès de :

[assolesptitsloups@gmail.com](mailto:assolesptitsloups@gmail.com) ou 06.19.95.37.04 ou 06.84.15.33.13

Nous tiendrons également un stand de gâteaux fournis généreusement par les membres de l'association (parents et assistantes maternelles) ; nous les espérons nombreux car tout l'argent récolté servira à équiper, faire vivre et améliorer le quotidien de l'espace-jeux.

Nous espérons accueillir environ 30 exposants, si le nombre d'inscrits est trop faible, nous serons dans l'obligation d'annuler cet événement, alors venez nombreux !

Nous en profitons pour rappeler que l'association existe grâce à ses membres du bureau : un président et un trésorier étant à minima nécessaire. Nos enfants grandissent et bientôt nous aurons envie de nous investir dans des associations qui correspondent plus à leur tranche d'âge. Aussi, nous lançons un appel aux parents mais aussi aux assistantes maternelles qui accepteraient de prendre le relais : venez nous voir, nous vous présenterons l'association et surtout le travail (peu volumineux) que cela représente. Il serait dommage de priver les enfants, les parents et les assistantes maternelles de cet espace !

Merci et à bientôt.

Cécile, Céline, Loetitia et bien sur Cathy, membre récemment arrivée et très active !

Le Collège Saint Michel de Liffré ouvre ses portes pour la seconde et dernière fois cette année le vendredi 8 avril 2011 de 17H à 19H.

Professeurs, élèves et direction seront présents pour vous guider et répondre à vos questions.

Collège Saint Michel 15 rue des Ecoles -  
35340 LIFFRE

Tél. : 02 99 68 32 06

E-mail : [college@saintmichelliffre.org](mailto:college@saintmichelliffre.org)

### A.C.S.E. 175

L'ACSE 175 est un service de proximité auprès des particuliers, des associations, des entreprises et des collectivités locales. Services d'entretien et de travaux intérieurs et extérieurs. Vous avez des besoins ponctuels ou réguliers, n'hésitez plus !

Les formalités administratives sont assurées par l'association (50 % de réduction fiscale selon réglementation en vigueur)

Tél : 02.99.55.79.80 - mail : [acse175@free.fr](mailto:acse175@free.fr)